

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION ÉCO-SOLIDAIRE

PORTEUR DE L'ACTION :
Syndicat de l'Eau du Dunkerquois



EN QUOI CONSISTE LE DISPOSITIF ?

Puisant son eau dans la nappe de la craie de l'Audomarois, distante de près de 40 kilomètres du Dunkerquois, la préservation de la ressource, notamment sur un plan quantitatif, constitue depuis toujours un enjeu pour le Syndicat. Dans l'optique d'encourager la réduction des consommations en eau du territoire, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a lancé le 1^{er} octobre 2012 une tarification sociale de l'eau dite Tarification Éco-Solidaire (en accord avec la Loi Brottes du 15 avril 2013 qui a autorisé le déploiement de dispositifs de tarification sociale dans 50 collectivités).

Cette tarification a pour ambition de s'adapter à la spécificité de la ressource ainsi qu'au souci de solidarité qui caractérise le territoire. L'objectif de cette tarification est ainsi écologique et social. Écologique, puisqu'elle incite les habitants à consommer mieux la ressource en fonction de leurs besoins. Social, parce que le dispositif assure la promotion de l'accès à l'eau essentielle pour tous et prend en compte la situation des plus démunis.

Les premiers m³ consommés sont à un prix réduit pour tous les habitants car ils correspondent aux besoins vitaux. Puis, au-delà d'un certain volume, ce tarif est progressif par palier.

L'enjeu principal pour la mise en place de ce dispositif est de disposer de la donnée liée à l'abonné et au foyer desservi par le service.

Le coût global du dispositif est estimé à 1 centime par m³, comprenant la gestion du système de tarification, et les actions de sensibilisation et de prévention menées auprès des usagers.

Les trois tranches de la tarification ont été élaborés en collaboration avec le délégataire du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois et un bureau d'étude. Elles ont été définies en fonction des usagers et des consommations annuelles.

Les services d'eau et d'assainissement ne savent pas quels usagers « se cachent » derrière chaque compteur, ce qui rend difficile l'application d'un tarif personnalisé.

Attention également au respect du principe d'égalité devant les services publics : « *tous les usagers qui sont placés dans une situation équivalente doivent être traités de façon équivalente, notamment en ce qui concerne la tarification du service* ».

La tarification progressive

Trois tranches de prix ont été mises en place en fonction des usages de l'eau, selon les consommations annuelles. Le principe consiste à proposer pour tous les habitants les premiers volumes consommés à un prix réduit, en considérant qu'ils correspondent aux besoins vitaux. Puis, au-delà d'un certain volume, le tarif est progressif par palier.

Pour l'année 2022, la tranche désignée comme « eau essentielle » (alimentation et hygiène) allant de 0 à 80 m³ est fixée à 0,94 €/m³ (hors redevance pollution et TVA) Puis une deuxième tranche tarifaire, « l'eau utile », est fixée pour les consommations du 81^{ème} au 200^{ème} m³ à 1,74 €/m³. Enfin, une troisième tranche tarifaire, « eau de confort », est fixée à 2,31€/m³ pour les consommations de plus de 200 m³/an.

La part fixe est de 20 euros, permettant à la partie variable de peser davantage dans la facture d'eau et donc de jouer pleinement son rôle incitatif.

Un tarif préférentiel pour les plus démunis

Le Syndicat a réalisé un partenariat avec la Caisse Primaire D'assurance Maladie (CPAM) afin d'obtenir de manière régulière, dans le respect des règles de protection des données personnelles, la liste des personnes éligibles à la complémentaire santé solidaire (CSS) et ainsi de rendre automatique l'application d'une tarification préférentielle. Ce partenariat repose sur deux personnes - une de la CPAM et une du Syndicat - qui exploitent ensemble les données des abonnés.

Ce tarif préférentiel est appliqué aux foyers identifiés en situation de précarité afin de maintenir un accès à l'eau essentielle et ce, de manière automatique, sans déclaration de la part des bénéficiaires.

Ainsi, de 0 à 80 m³ consommés, tout foyer éligible à la CSS bénéficie d'un tarif spécifique minoré, équivalent à 0,36 € le m³ en 2022. Cela représente 9 000 ménages, soit un peu moins de 10 % des habitants du territoire.

Une aide pour accompagner les familles nombreuses

Pour ne pas pénaliser les familles nombreuses de plus de 5 personnes, un complément versé sous forme de « chèque Eau » de 12 euros par personne et par an avait été instauré à l'origine. Reposant sur un système déclaratif, ce dispositif s'est révélé peu efficace (6 % d'utilisation en 2018) et a été abandonné en 2018.

Aujourd'hui, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois œuvre à automatiser l'attribution de cette aide grâce à l'appui de la Caisse d'allocations familiales, qui dispose des informations sur la composition des foyers. Un projet de convention avec la CAF est en cours d'élaboration.

Il est préférable de privilégier les dispositifs d'aide automatique (reposant sur des conventions avec les organismes sociaux - CAF, CSS, etc.) plutôt que de s'appuyer sur un système déclaratif, à l'initiative des abonnés.

La prise en compte des unités de logement

Pendant une dizaine d'années, l'individualisation des compteurs a été un véritable objectif sur le territoire du Dunkerquois. Le Syndicat défend ce dispositif puisqu'il permet à l'utilisateur

de connaître sa consommation et d'adapter son comportement pour une gestion vertueuse la ressource. Renforcé par la réglementation (loi SRU), ce travail a été facilité par l'existence d'un comité interbailleurs. Entre 2013 et 2019, le nombre d'abonnement des particuliers a augmenté de 5 %.

Aujourd'hui, l'individualisation des compteurs se heurte à un manque de volontarisme de la part des bailleurs privés et leur difficile mise en place dans certains logements (inaccessibilité, coûts importants, etc.). Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois a donc mis en œuvre une solution déclarative : le bailleur peut déclarer, à son initiative ou à la demande des co-proprétaires, le nombre de logements dépendants d'un même compteur afin de se voir appliquer la multiplication de la tranche « eau essentielle » (tranche 1 de tarification la moins élevée) par le nombre de logements.

La tarification uniforme des professionnels

Les abonnés professionnels (qui s'identifient par la communication de leur n° SIRET) bénéficient d'un tarif uniforme à 1,19 €/ m³.

L'ensemble des professionnels représente 42 % des volumes vendus par le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois. Cela implique que les recettes du service de l'eau potable reposent en grande partie sur la tarification des professionnels.

La sensibilisation, composante essentielle du dispositif

En parallèle de la mise en place de cette tarification, le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois s'efforce de sensibiliser et d'éduquer les usagers à une gestion raisonnée de l'eau en expliquant le rôle incitatif de ce dispositif. Un des axes de communication insiste sur la « valeur de l'eau » et accompagne donc spécifiquement la tarification éco-solidaire.

Depuis 2012, les années sont rythmées par des campagnes de sensibilisation. Le Syndicat est notamment présent lors d'évènements sur le territoire du Dunkerquois. Il distribue des fascicules, sillonne les rues l'été à l'aide d'un camion aménagé, etc.

Le plan de communication globale est conjointement élaboré et réalisé par trois personnes (une du Syndicat et deux du délégataire).

Instaurer conjointement une tarification progressive et une campagne de sensibilisation aura plus d'effets sur le comportement des abonnés, et par conséquence, sur les volumes d'eau consommés.

QUELLES AVANCÉES POUR LES ÉCONOMIES SUR LA RESSOURCE ?

Dès l'origine du dispositif, le suivi et l'étude de ses effets ont été pensés, via notamment la mise en place d'un observatoire spécifique. Dans ce cadre, plusieurs outils ont été développés :

- un sondage annuel auprès des usagers afin de vérifier la compréhension et l'acceptabilité du dispositif tarifaire ;
- le suivi sur 6 ans d'un panel d'usagers volontaires (composé de 2 000 usagers) ;
- l'analyse de l'ensemble des facteurs servant de base à une étude économétrique.

Ainsi, entre 2012 et 2019 une baisse de 25 % de la consommation annuelle des foyers a été

observée, passant de 89 m³/an/foyer en 2013 à 67 m³/an/foyer en 2019. Les consommations par habitant¹ place le territoire du Dunkerquois en deçà de la moyenne régionale de 27 %.

L'observatoire du Syndicat et l'étude économétrique de la tarification éco-solidaire font ressortir les conclusions suivantes :

- 80 % des foyers du Dunkerquois ont vu leur facture maintenue ou baissée ;
- Les petits consommateurs ont augmenté leur consommation de 11% en moyenne ;
- Les consommateurs moyens ont diminué leur consommation de 11 % en moyenne ;
- Les gros consommateurs ont diminué leur consommation de 13 à 20 % en moyenne ;
- Les consommateurs éligibles à la CSS ont augmenté leur consommation s'agissant d'un rattrapage à un niveau de consommation raisonnable.

CARTE IDENTITÉ DE L'ACTION

Porteur de l'action : Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois

Dates : Lancée en 2012

Partenaires : Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Comité interbailleur de l'agglomération Dunkerquoise, le délégataire SUEZ

Budget : 123 000 euros pour la sensibilisation et le coût supplémentaire annuel pour la gestion du système de tarification

Résultats : Les volumes comptabilisés ramenés à 365 jours (incluant les volumes facturés, les volumes exonérés et les volumes dégrévés) ont diminué de 7 %, passant de 13 millions en 2012 à 12,1 millions m³/an en 2019. Soit une baisse de la consommation annuelle de 900 000 m³. Par ailleurs, en 2019, le territoire dunkerquois a consommé 27 % de moins que la moyenne régionale pour les usagers domestiques

Animé par la FNCCR, le Club des Bonnes Pratiques d'Économies d'Eau et de Tarification est un espace de partage des pratiques et expériences visant à réduire le prélèvement global en eau sur le territoire. Organisées par ce dernier, les Trophées des économies d'eau visent à identifier, valoriser et récompenser les actions ponctuelles ou de long terme de sensibilisation, d'installation d'outils techniques efficaces et reproductibles pour réduire les consommations d'eau.

Pour plus d'informations : <https://www.fnccr.asso.fr/club-des-economies-deau/>

Pour nous contacter : club.ecodeau@fnccr.asso.fr



¹ Volumes facturés aux usagers domestiques uniquement